

Systeme dotal et identité féminine dans la campagne chypriote

par Maria Roussou

Comment le système dotal qui fait l'objet d'un contrat légal reconnu par l'Etat et signé devant le pope reflète-t-il les imbrications des relations de pouvoir entre l'Eglise, l'Etat et le Patriarcat? Comment les interactions qui en découlent affectent-elles l'identité féminine dans la société rurale chypriote?

Fondant mon argumentation sur les données que j'ai recueillies, je souhaite démontrer ici comment le pouvoir de ces deux institutions, l'Eglise et l'Etat sur la famille et par là même sur les femmes, s'exerce à travers la persistance du système dotal à Chypre, formellement jusqu'en novembre 1979, mais informellement par la suite.

La dot est une forme spécifique de fonctionnement du patriarcat qui lui permet de contrôler les femmes chypriotes. De plus, le système dotal est un exemple de l'engagement de l'Eglise dans la constitution de l'identité et de la biographie d'un individu à travers rituels et coutumes.

Elle impose un processus idéal suivant lequel les événements doivent se dérouler. Ainsi, "les négociations dotales sont menées par les deux chefs de famille avec l'aide d'un intermédiaire", de même que "le contrat de dotation doit être signé en présence du pope" avant les fiançailles ou dans certains cas, la cérémonie du mariage.

Le processus idéal consiste, toutes les parties intéressées étant présentes, à inviter le fiancé à dire: "Pussions-nous n'avoir jamais à ouvrir à nouveau ce contrat" au moment où il en reçoit l'unique exemplaire qu'il conservera pour son seul usage. Ce processus a presque fini par devenir "le sens com-

mun": "Il doit y avoir une dot, quelle sorte de mariage peut durer sans dot?" ou bien encore "Il est nécessaire de donner une dot à votre fille et de le signifier par contrat pour que le fiancé puisse être sûr que vous tiendrez vos promesses".

Le mariage arrangé — même sous sa forme actuelle modifiée — peut être considéré comme étroitement lié au système dotal, les deux faisant partie de ce dispositif familial qui affecte profondément l'identité des femmes chypriotes.

Si je m'intéresse à la dot, c'est dans le cadre d'une recherche plus vaste concernant les effets de la guerre de 1974 sur les femmes chypriotes grecques. Pour mieux comprendre ce problème j'ai examiné la situation de ces femmes entre 1920 et 1980 en relation avec une étude de l'Etat chypriote, de l'Eglise Orthodoxe et de l'histoire chypriote avant l'Indépendance. J'ai commencé ma recherche en octobre 1978 et effectué un travail de terrain à Horio, un petit village rural entre 1979 et 1980.

J'utiliserai ici des interviews auprès de femmes de Horio âgées de 15 à 65 ans, concernant le système dotal, leurs propres expériences, les négociations dotales, etc... J'ai également utilisé une trentaine de contrats de dot originaux manuscrits, trouvés dans les archives paroissiales et datant de la période 1930-1975. J'ai ainsi découvert que mariage et dot étaient les sujets sur lesquels ces femmes rurales souhaitaient le plus s'exprimer. Ce besoin d'en parler montre bien l'importance sociale de la dot pour les femmes.

LA DOT, INSTITUTION FORMELLE

Rappelons rapidement que la dot est la

contribution en biens meubles ou immeubles des deux parties, familles du fiancé et de la fiancée, au mariage. Les deux familles considèrent comme de leur devoir de faire au jeune couple un cadeau qui les aidera matériellement pendant les premières années de leur mariage. A Chypre, la dot rurale comprend une maison pour le jeune couple, des terres ou de l'argent ou du bétail et obligatoirement un trousseau composé de toutes les catégories de linge de maison depuis les draps et les nappes brodées jusqu'aux ustensiles de cuisine et aux meubles.

Des variations concernant "qui apporte quoi" et sur quelles épaules repose le fardeau domestique persistent dans les traditions de toute l'île de Chypre. Habituellement, c'est le père de la jeune fille qui doit fournir la nouvelle maison sauf lorsqu'il est très pauvre et dans ce cas, le père du fiancé est moralement obligé de l'aider. Actuellement, en général, un homme s'attend à recevoir une maison moderne, et on considère qu'il a de la chance s'il réussit à épouser une femme possédant sa propre maison et ayant quelque chose en plus, un bon salaire ou d'autres éléments de richesse. "On considère qu'il a bien préparé son mariage. Plus la dot obtenue est élevée, plus son prestige est grand" (Nikita 78:113).

De telles caractéristiques soulignent que la famille est encore l'élément structurel et culturel le plus significatif de la société chypriote grecque. Valeurs et croyances familiales sont soigneusement préservées et ont prouvé leur forte résistance. Posséder une maison et une terre est encore d'une suprême importance.

Chypre est une société capitaliste périphérique mais très compétitive. Son économie est encore essentiellement agri-

cole avec un système de classes "embryonnaire" comparé à celui des sociétés occidentales. La terre constitue encore un investissement important. On peut obtenir des récoltes et un revenu familial en exploitant la terre 2 ou 3 fois par an: Blé et autres céréales en hiver, légumes verts en été, pommes de terre et olives au début de l'automne.

Etant donnée l'importance de la terre dans la vie économique de l'île, le fait qu'elle appartienne à des familles et non à de grands propriétaires terriens "Tsiflikades", fait jouer à la transmission des terres en même temps qu'à celle des biens mobiliers et immobiliers un rôle prépondérant dans le cycle de vie de la famille rurale.

S'il est difficile de déterminer avec précision les origines du système dotal, on peut cependant analyser ses effets sur la population masculine et féminine de l'île. Il me semble qu'un rapide coup d'oeil sur la littérature méditerranéenne existante pourrait donner la toile de fond permettant de décrire ce fait social. Il me semble également que les valeurs sociales grecques chypriotes concernant le mariage et la transmission de la propriété doivent être abordées non pas comme auto-générées, ou d'origine divine, mais bien plutôt comme prenant leurs racines dans l'histoire, la culture et l'économie de l'île.

Dans bien des sociétés, et tout particulièrement dans les sociétés méditerranéennes, les femmes sont considérées comme une clé donnant accès aux biens économiques à la fois par leur travail et par l'apport de nouvelles ressources, ce qui leur confère aux yeux de la collectivité un rôle important en ce qui concerne le prestige, l'estime et la richesse.

Certains chercheurs ont présenté le système dotal comme un exemple du pouvoir économique privé des femmes. En effet, à travers le contrat de dot, elles sont susceptibles d'apporter de la terre au nouveau ménage et dans la mesure où légalement elles gardent le contrôle aussi bien de cette terre — source de revenus — que de leur maison qui abrite la famille, les femmes ont un pouvoir et ceci est un argument pour ne pas les considérer comme un groupe subordonné. Tout particulièrement, quand le nouveau couple vit dans la maison des parents de la femme, c'est l'homme qui vient en "gendre de l'intérieur", ce qui lui ôte son prestige social, et le pouvoir de décision est partagé, sinon totalement assumé par l'épouse.

QUELLE EST LA FORME LEGALE DU CONTRAT DE DOT?

Le droit contractuel chypriote (Cap. 149, section 25) stipule qu'un accord ne comportant pas d'éléments financiers est considéré comme nul à moins qu'il ne soit écrit et signé par la partie débitrice qu'il a été fait en raison de l'amour, de l'affection et des liens mutuels étroits entre les parties".

Dans ce cas, un tel accord est un contrat, c'est-à-dire qu'il est sujet à procès et qu'à la demande de la personne à qui la promesse a été faite une cour de justice peut en demander l'application. Par exemple, un gendre ou une fille peuvent citer un père en justice s'il ne respecte pas les promesses mentionnées dans le contrat de dot. Le droit contractuel chypriote est fondé sur le droit coutumier anglais. Il suit les mêmes principes généraux concernant la nullité mais pour le contrat de dot une exception a été introduite pour tenir compte des circonstances locales et des traditions anciennes: On a rendu légalement nécessaire la présence du pope, en plus de celle de deux témoins, ce qui augmente la pression morale.

Il me semble utile ici d'ouvrir une brève parenthèse pour préciser l'usage des termes "dot", "parole donnée" et "fiançailles" qui sont liés les uns aux autres mais néanmoins distincts. La "parole donnée" est un engagement de mariage qui a lieu généralement dans le cadre d'un mariage arrangé, mais pas seulement dans ce cas. Le mot grec chypriote signifie littéralement "donner sa parole." Les "fiançailles" sont une procédure beaucoup plus formelle qui suppose un échange d'anneaux et parfois une cérémonie rituelle et religieuse ainsi qu'une promesse de mariage. Le consentement des parents, tuteurs, conseillers, etc... est dans la plupart des cas absolument nécessaire. La "dot" à Chypre concerne autant ces deux procédures qui comportent toutes les deux une disposition explicite concernant les biens.

RITUELS ET CEREMONIES

Decrit par la plupart de mes informateurs sur le terrain aussi bien que par les anthropologues et sociologues ayant travaillé en Grèce et à Chypre (Nikita 1978, Friedl 1962, Peristiany 1964, Loizos 1975 et Kenna 1971), le modèle rituel général lié à l'accord dotal se présente de la façon suivante:

1. Les négociations auront eu lieu auparavant et les parents, habituellement le père, seront parvenus à un accord sur le montant de la dot et auront conclu les fiançailles des deux jeunes gens concernés. La procédure actuelle est habituellement formelle et toutes les décisions orales sont maintenant consignées par écrit, validées et légalisées par la signature du contrat. Il est peu probable que des difficultés apparaissent à ce moment là, ou si c'était le cas, qu'on les laisse interrompre la cérémonie et les festivités des fiançailles. "il est trop tard: les gens sont au courant".

2. Depuis la fin des années 50, le contrat a été standardisé pour devenir un formulaire dactylographié complété en présence du pope qui célébrera la cérémonie. Il était absolument nécessaire que les contrats de dot soient authentifiés par ce témoignage. Cette présence religieuse lors de la signature de ce document donne à ce moment une atmosphère de sérieux et de respect.

3. Habituellement, les deux familles, deux témoins indépendants le plus souvent apparentés, le futur couple et le pope vont dans un coin de la pièce ou bien encore dans une autre pièce au calme, à l'écart des invités; une fois le contrat rédigé, il est lu à haute voix et signé par toutes les parties concernées. Si tout se passe bien, des vœux sont échangés pour le bonheur futur du jeune couple et le pope remet une copie du contrat au fiancé pour son propre usage tandis que l'original est conservé dans les archives de l'Eglise.

La coutume traditionnelle chypriote veut que le fiancé, à ce moment là, fasse un commentaire souhaitant qu'une bonne entente avec sa belle-famille évite d'avoir à ouvrir à nouveau le contrat qu'il plie alors de façon théâtrale et pompeuse avant de le mettre dans sa poche: "Qu'il soit inutile", c'est-à-dire tenons nos promesses et évitons les désaccords.

Si avant la cérémonie aucun contrat de dot n'avait été établi ni signé par les parties intéressées, alors le pope leur demanderait en présence de témoins s'ils souhaitent faire un tel contrat et il enregistrerait leur réponse par écrit. Ce papier serait signé par le couple avant la cérémonie des fiançailles. Selon Nikita "La loi ecclésiastique prescrit cette procédure conformément à un décret du synode de l'Eglise de Chypre. Cette décision se justifie par le souci de diminuer les risques de disputes pendant les années de fiançailles. Un contrat de dot formel est devenu

nécessaire pour obliger le père de la future mariée à remplir ses obligations envers le futur marié, tout particulièrement en ce qui concerne la construction de la maison" (1978, p. 114).

DOT ET IDENTITE FEMININE

"La dot est le résultat d'un marchandage dans un but spécifique: unir la jeune fille et, à travers elle, sa famille à un genre particulièrement souhaitable" (Yalman 1967 p. 175).

Dans la campagne chypriote, la tradition veut que la dot provienne des deux familles, bien qu'inégalement, celle de la mariée et celle du marié. Les biens fusionnent en une génération ou bien sont supposés devenir un seul lot et une source de revenus pour le nouveau ménage. Ils sont ensuite redistribués à la génération suivante par division égale entre tous les enfants. Les "apparences" ou l'opinion pèsent d'un grand poids dans la société chypriote. Comme l'a écrit Durkheim, dans une telle société, tous les individus sont sensibles aux opinions des autres sur eux-mêmes. La vie d'un homme, ses activités et ses réussites sont évaluées en termes "d'honneur" par lequel sont concernés tous les membres de sa maison et jusqu'à sa famille étendue. "On le juge selon sa proximité avec le modèle idéal d'indépendance économique, selon la qualité du mariage de ses fils, selon les dots de ses filles..." (Kenna, 1971).

Chez les Chypriotes grecs, le père ou à défaut les frères s'ils sont assez âgés, ou encore la mère, ont la responsabilité de doter la fille. Bien peu de filles, surtout avant la guerre de 1974, pouvaient espérer se marier sans avoir un embryon de dot, terre ou argent, pouvant aider à la construction de la maison du couple.

Première mère: J'ai un fils et je suis heureuse de devenir belle-mère.

Deuxième mère: J'ai une fille et je suis amère à la pensée de devoir travailler jour et nuit pour sa dot.

(Poème populaire de 19 mots)

Avec ces 19 mots seulement, les deux mères expriment bien la différence entre les sexes dans le monde hellénophone. Et ceci n'est pas seulement une chanson folklorique. Aussi bien à travers ma propre recherche sur le terrain que dans les discussions et réunions portant sur la dot, il apparaît bien que la tradition survit avec des variations et qu'elle garde sous

des formes modifiées toute sa force morale. Le principe dominant est toujours que les parents de la fille doivent prévoir une dot pour qu'elle trouve un mari de statut égal au sien; l'inégalité est à la racine même de cette coutume et la pratique de la dot ne fait qu'institutionnaliser et renforcer les différences entre hommes et femmes mais aussi entre femmes aisées et pauvres, rurales et urbaines.

HOMMES ET FEMMES FACE AU SYSTEME DOTAL

Selon Friedl (1976), le droit grec concernant l'héritage comme la coutume villageoise à Vasilika exigent que les biens soient divisés également entre fils et filles. Les filles sont habilitées à recevoir leur part au moment de leur mariage sous forme de terre, d'argent ou de maison tandis que les fils héritent de leur part à la mort du père. Le Code Civil grec (Section 1895) mentionne également que les dépenses consacrées à l'instruction si elles sont disproportionnées par rapport au statut économique de la famille peuvent être considérées comme une part d'héritage. Le code civil, comme la coutume villageoise, reconnaît qu'en instruisant leurs fils, les familles offrent la possibilité d'accéder à un statut social supérieur et à un métier urbain qui leur permettra de donner en retour à leur famille une certaine mobilité sociale ascendante. C'est pourquoi l'instruction des fils est une priorité par rapport à celle des filles, d'autant plus qu'une fois instruits, les fils renoncent à leur part d'héritage foncier (voir plus loin les rapports entre dot et instruction). Ces biens auxquels renoncent les fils peuvent être ajoutés aux dots des filles et permettent de trouver un époux ayant plus de "points", selon la terminologie du marché matrimonial. Ainsi, la famille augmente son prestige de deux façons: par l'instruction de ses fils et par une meilleure dot pour ses filles.

IMPORTANCE DE LA FORTUNE POUR LES JEUNES FILLES

Des dots importantes à Vasilika comme dans tout le monde hellénique peuvent être des compensations pour d'autres manques personnels tels que la perte de l'honneur, sujet délicat entre tous parmi les valeurs grecques. Ceci soulève un point important: cette société est-elle si matérialiste qu'elle puisse accepter que la violation d'un de ses principes moraux essentiels puisse être compensée par de l'argent? J'aimerais m'attarder sur ce problème de l'Honneur et de la Honte en

liaison avec la dot et la richesse car cela me paraît un point important et très révélateur.

Friedl, pendant son travail de terrain, a étudié la pratique de la dot à Vasilika et en a conclu que les négociations à son propos pouvaient être assimilées à des transactions commerciales, ce qui nous rappelle des phrases grecques chypriotes telles que "Il s'est débarrassé d'elle à bon compte". ou bien "Il l'a donnée bon marché". Les parents souhaitent que leur fille fasse un bon mariage, aussi accordent-ils une grande attention à toute proposition faite par un intermédiaire, apparenté ou non. Quand les négociations atteignent le moment délicat où la dot de la fille est discutée, le futur époux est présent, il prend part à la discussion et les décisions précisent bien le montant minimum de cette dot aussi bien que la nature souhaitée: terre, argent, animaux, etc... Une fiancée riche, "d'un certain âge", expression ironique très utilisée pour désigner une jeune fille ayant dépassé la limite d'âge conventionnellement fixée pour le mariage, peut se voir doter d'une maison neuve, moderne, meublée, en prévision d'un futur époux. Ainsi elle gagne des "points" et se place plus haut dans le marché matrimonial: une maison toute prête à être habitée constitue un grand attrait.

Traditionnellement, à Chypre, un homme qui allait s'installer "en gendre" dans une maison construite et meublée par sa femme était considéré comme ne faisant pas un mariage prestigieux: ou bien l'épouse avait un défaut important, ou bien l'homme n'était pas un "vrai homme". En fait, bien des hommes à Chypre, aussi bien en ville qu'à la campagne, s'installent chez leurs femmes et prennent le contrôle de la maison, avec une pleine autorité sur leur épouse, leurs enfants, et leurs beaux-parents. Ceci montre bien que les idées reçues peuvent être contredites par les faits et bien des jeunes gens font un mariage dont ils pourront tirer des bénéfices financiers leur permettant un bon départ dans la vie. Ils mettent alors de côté leur fierté ou d'autres valeurs morales. Ils veulent même en contrôlant le ménage montrer à leurs concurrents "qui est vraiment le maître ici".

LES FEMMES RURALES ET LA DOT

Comment la femme, personnellement, est-elle affectée par le système dotal? Comment ce système a-t-il provoqué et continue-t-il de provoquer de sérieux

problèmes affectant les relations des filles avec leurs père, mère, frères, soeurs, avec leur famille entière? Que signifie pour la femme elle-même l'obligation de passer à travers les négociations dotales? Est-ce humiliant pour elle? Comment ressent-elle le fait d'être un fardeau pour ses parents, de n'avoir pas de valeur propre, d'avoir besoin de biens pour pouvoir faire un bon mariage? Quelle est sa vie d'adolescente ou de jeune femme? A quelles sortes de contraintes et de contrôles doit-elle se plier pour se présenter en position favorable dans le processus de marchandage pour lequel sa chasteté est à la fois impérative mais aussi un élément permettant de diminuer le montant de la dot réclamé par le prétendant.

Les commérages qui se répandent lors de la naissance d'une fille, et non d'un garçon, montrent bien qu'une fille, surtout s'il s'agit de la deuxième, pire encore de la troisième, est considérée comme un fardeau pour sa famille. Dès sa naissance, au moment où la sage-femme présente le nouveau-né au père en lui confirmant: "Oui, ce n'est pas une erreur, c'est bien une fille", les soucis commencent. Ainsi, la nouvelle-née commence sa vie définie par le langage utilisé à propos de son sexe. Elle est considérée comme une "perte économique" et particulièrement dans les villages où tout se tait, après les félicitations d'usage, les commentaires sont du type "son tour est venu" (à propos du père), c'est-à-dire "à lui de travailler pour la dot de sa fille". Venant de parents ayant plusieurs filles, ces commentaires expriment un sentiment de revanche.

Les chansons d'amour populaires répandues par les chanteurs itinérants pendant les fêtes, expriment à propos de la dot de la colère envers les jeunes gens, futurs prétendants qui, quelles que soient leur compétence professionnelle ou leurs qualités personnelles, avant même de connaître la jeune fille et ses qualités propres, réclament une maison neuve, moderne, et confortablement aménagée. Ceci peut être le fait de jeunes gens qui n'ont même pas une chemise à se mettre!

* * * * *

"Construis-moi une maison, dit le gendre, si tu ne veux pas que je parte et te laisse ta fille."

Le père devient fou et maudit le moment où il a ouvert sa porte à cet insolent jeune homme. Ainsi tous les gens pauvres

qui vivent dans la crainte d'une éventuelle humiliation de la part de leurs gendres maudissent la naissance d'une fille (cf récits en annexe).

Le fait que la femme soit considérée comme un problème, une charge pour sa famille, détermine sa vie entière. Ainsi les parents préfèrent ne pas investir dans leur instruction pour épargner l'argent de sa future maison.

"Mes deux frères aînés, M. et C., sont tous deux allés au Lycée et sitôt finie l'école secondaire ils ont trouvé de très bonnes professions, l'un comme fonctionnaire et l'autre à la Banque Populaire de Chypre. Tous deux ont fait un bon mariage, ont leur maison en ville et une voiture. J'étais une très bonne élève à l'école, dans toutes les matières, et particulièrement en mathématiques. Le professeur a dit à mon père que je pourrais être une très bonne étudiante et que je bénéficierais d'une bourse. Il n'aurait pas eu à payer de droits d'inscription pour moi a dit le professeur; mais mon père répondit: "Cher professeur, c'est une femme... que fera-t-elle avec des études?" Depuis lors, de 12 à 17 ans, je me suis occupée de la maison et on m'a fiancée dès la première proposition de mariage. Cet homme me plaisait alors j'ai accepté quand on m'a demandé mon avis. C'est aussi un agriculteur, il a ses propres machines et s'occupe de nos champs... La plupart des champs de mes parents m'appartiennent maintenant parce que mes frères, ayant fait des études, ne sont guère intéressés par la terre..." (23 ans, cf. aussi texte 3).

A propos de la famille rurale, il faut aussi mentionner que la fille doit travailler durement aussi bien aux champs qu'à la maison pour la préparation du halloumi, fromage chypriote familial, des repas, et confectionner des vêtements. On justifie sa participation à toutes ces tâches par la nécessité d'épargner pour sa dot. Ses années d'adolescence ne sont guère heureuses si on les compare à la vie des jeunes filles à l'étranger. Elle souffre non seulement de la dureté du travail mais aussi de la nécessité d'économiser tout ce qu'elle gagne pour la maison de sa dot.

Une femme, dernière fille d'une famille de 10 enfants racontait ainsi son histoire: *J'ai fini l'école primaire avec 10 sur 10 et des prix de bonne conduite, de mathématiques et de cuisine. Mon père décida que je resterais à la maison pour aider ma mère pendant un an ou deux puis que je serais apprentie en couture chez P. la couturière du village, et ensuite irais travailler dans l'usine de mes oncles en ville. C'est exactement ce qui*

s'est passé. Je travaille maintenant à l'usine et tout mon argent est placé à la banque coopérative en vue de la construction de ma maison dotale. Je dois faire très attention à la façon dont je dépense l'argent de poche que ma mère ou mon oncle me donnent de temps en temps. Qui me demanderait en mariage sans maison? (21 ans).

Le sentiment de ces jeunes filles qu'on ne voudra pas d'elles sans une bonne dot est très négatif pour l'estime qu'elles se portent à elles-mêmes. N'ayant pas confiance en elles, ces jeunes filles deviennent très dépendantes sur le plan économique mais aussi affectif et psychologique, de leur père d'abord, puis de leurs frères si leur père est décédé avant leur mariage. Dans un tel contexte, les jeunes filles chypriotes n'ont pas spontanément une haute opinion d'elles-mêmes, ni en tant que personnes, ni à propos de leur future vie d'épouses, qu'elles mèneront pourtant jusqu'à leur mort.

Guidées par les normes générales de la société et psychologiquement préparées à se marier aussi tôt que possible, elles sont obligées sur le plan affectif de "créer" des sentiments à l'égard d'un homme présenté par la "collectivité" (famille, parents et grand-parents) comme le meilleur mari ou en tous cas le meilleur mari possible. C'est pourquoi les mariages précoces et "arrangés" servent de garde-fou à l'honneur familial. Quant à la dot, elle couronne le tout: transaction sous forme légalisée, elle cache sa signification rentable et ses effets sur les individus, hommes et femmes, derrière l'argument d'une sécurité économique pour la femme en cas de divorce.

Bien entendu, la dot est généralement justifiée par le fait que le travail de la femme aux champs, à la maison ou auprès des enfants n'est pas considéré comme un travail productif mais doit être offert au mari sans la moindre plainte. C'est alors en échange de la valeur productive de l'homme que la femme doit apporter maison, argent, terre et l'indispensable trousseau que sa mère a commencé à préparer alors qu'elle n'était encore qu'un bébé. C'est une bénédiction pour une femme que d'avoir des "doigts de fée" et d'être capable de broder tout le linge qu'elle pourra étaler sur le lit nuptial pour faire apprécier ses talents. Ainsi le futur mari sera sûr de n'avoir pas à dépenser d'argent pour le linge et la maison pendant des années.

Quant à la maison, étant donnée la règle culturelle de néo-localité, elle est absolument nécessaire et c'est la partie la plus chère de la dot donnée à la fille par ses

parents. Peter Loïzos (1975) soutient que ce sont à la fois la maison et la capacité économique de l'homme qui garantissent le maintien du groupe domestique à long terme. Le ménage nouvellement établi, séparé des deux familles d'origine aussi bien en termes économiques que résidentiels commence sa vie dans le mariage sous le signe d'une compétition pour un certain statut en présentant, le jour du mariage, la maison aménagée et le trousseau aux yeux d'un public critique. Surridge (1930 p. 25) défend l'idée que la maison dotale concurrence les investissements dans l'agriculture affaiblis par cette obligation. Surridge rend le système dotal responsable de l'endettement villageois. J'ai moi-même recueilli des témoignages allant dans ce sens (cf. texte 4). Peter Loïzos (1975 p. 514) dit aussi "Une femme de Kalos m'a dit: ces maison dévorent nos champs". Tout ceci concorde bien avec le vieux dicton que répètent bien des femmes de Horio à propos de ces luxueuses maisons modernes:

Tu as seulement besoin d'une petite maison pour vous deux. Garde ton argent pour acheter autant de terres que possible.

C'est ce que les gens disent, mais non ce qu'ils font. A Horio, la plupart des parents s'endettaient et s'endettent encore de nos jours ou bien vendent leurs champs pour donner à leurs filles, tout particulièrement à la première, une belle maison moderne, luxueuse si possible, afin de donner du prestige à la famille et trouver pour les autres filles de bons gendres, plus riches ou plus instruits.

Dans un article de *Excerpta Cypria* à propos du mariage chypriote en milieu rural, on parle d'un changement aussi bien dans le montant de la dot que dans sa nature entre la situation ancienne et celle d'aujourd'hui. Turner (1910) parlant d'un mariage paysan dit qu'un mari prend sa femme avec seulement un coffre en bois contenant ses vêtements personnels et que ce paysan peut se considérer comme bien heureux si son beau-père peut lui donner un mulet ou un âne. Compte tenu de la pauvreté sous les régimes ottoman puis britannique, on n'attendait pas grand chose des parents. La femme suivait généralement son mari dans le village de ses parents où il avait construit un logement ou même ajouté simplement une pièce pour le nouveau couple.

Le changement économique, une plus grande abondance, mais aussi une évolution dans la proportion d'hommes et de femmes en âge de se marier, la moindre

importance des terres agricoles comparée à celle du travail salarié, et certaines modifications dans la situation sociale des femmes, sont les facteurs qui, selon Peter Loïzos (1975: 10/4) ont contribué au changement dans le transfert des biens chez les villageois chypriotes grecs. Il essaie, dans son article, de "mettre en relation les décisions familiales et les pressions du marché matrimonial" et de relier ces deux éléments avec les contraintes économiques et démographiques plus générales. Selon d'autres études (p. Sant Cassia 1981), c'est bien le système dotal traditionnel qui explique le fait que la plupart des paysans étaient continuellement endettés de 1920 à 1950. De tels "cycles" avaient tendance à se reproduire dans une certaine mesure parce que le modèle agricole de production nécessitait le recours au crédit — composante normale d'une économie paysanne — tandis que la distribution des terres privées et une faible productivité rendaient nécessaire l'accès aux terres de l'Eglise qui ne pouvaient être exploitées qu'avec un recours au crédit encore plus important. C'était seulement une combinaison de ces facteurs qui contribuèrent à créer un système quelque peu étouffant. Quand les plaintes des créanciers devenaient pressantes, obligeant à des ventes forcées de biens, certains paysans restaient sans ressources et sans terres, n'ayant d'autre alternative que l'émigration ou le placement comme ouvrier agricole au moment de la récolte sur les propriétés possédées par les commerçants du village.

De plus, pour assurer sa reproduction au sein même du village, la paysannerie avait besoin de terres pour ses stratégies matrimoniales, qu'elle obtenait souvent à crédit, transmettant ainsi des dettes à ses héritiers (Sant Cassia 1981 p. 55).

Si la situation actuelle s'écarte du modèle traditionnel en termes de nature et de valeur de la dot, les principes de base restent identiques.

QUE SE PASSE-T-IL EN MILIEU URBAIN?

Bien que ces contraintes aient plus d'effet sur les femmes rurales, ma recherche à Poli montre que le système dotal continue à avoir des effets sur les femmes urbaines (cf. textes en annexe). Dans le contexte de la modernisation et de l'urbanisation, les parents investissent de fortes sommes dans l'éducation de leurs fils afin de leur garantir des professions libérales ou des carrières administratives. Les parents peuvent alors penser qu'ils seront "dédommagés" des investisse-

ments concernant leur fils au moment où ils se marieront. Ceci est un exemple qui montre comment la modernisation peut accentuer et déformer un arrangement traditionnel au lieu d'y mettre fin (Tambiah S.J. 1973 p. 63).

Ce que j'ai voulu montrer dans cet article, c'est la façon dont le contrat de dot à Chypre, qu'il soit formel ou informel, caché ou explicite, définit la situation des femmes dans la société. En premier lieu, toute valeur personnelle leur est refusée. La société les réduit à un statut de marchandise où les catégories "achat-vente", compétition, marché, marchandage, négociations, les déshumanisent, les dépersonnalisent pour en faire des objets. Leurs sentiments et leurs besoins réels sont rarement pris en compte et leurs droits au flirt ou à la sexualité ne peuvent s'exprimer que si leurs parents sont riches, capables de bien les doter et jouissant d'un certain statut dans la société. Ainsi leur liberté de choix n'existe que dans certaines classes et dans certaines circonstances. De plus, les contraintes auxquelles sont soumises les femmes chypriotes concernent autant leur comportement social que leur façon de dépenser leur argent et ceci est lié directement au système de la dot et du remariage arrangé sous leurs nouvelles formes plus insidieuses.

La dot en tant que système formel avec ses implications légales, les rituels et les cérémonies qui lui sont attachés, apparaît comme un point de concentration des croyances coutumières et traditionnelles, mais aussi des discours et des formes religieuses auxquels viennent s'ajouter les procédures rationnelles dites modernes du droit et de l'Etat. En même temps, elle montre qu'une des principales ruptures dans notre compréhension des sociétés modernes, celle entre le privé, le personnel et le public, l'officiel, masque la façon dont le premier est structuré et normalisé à travers le second. Ainsi, le domaine privé et personnel avec lequel les femmes furent longtemps identifiées n'est en fait que le produit de procédures rituelles et rationnelles qui, dans ce cas précis, ont une base légale. Des systèmes symboliques comme celui de la dot sont au coeur de l'intérêt public. De ce fait, à la fois sur le plan intérieur, c'est-à-dire pour la conscience que la femme a d'elle-même, les attentes concernant sa conduite, et pour les manières dont son identité est comprise par les autres, la dot détermine le comportement jugé convenable pour elles. Ainsi parce qu'elle regroupe cet ensemble de faits sociaux et en dépit des critiques des femmes — mais

aussi des hommes — en dépit des changements liés à l'urbanisation et à la modernisation, la tradition persiste.

Il n'est pas possible dans les limites de cet article de situer le système dotal à l'intérieur du réseau plus vaste des relations sociales et des institutions formelles qui lui accordent le pouvoir particulier de définir ce qui est convenable mais aussi normal, c'est-à-dire naturel. L'histoire spécifique des femmes, liée en théorie comme en pratique à l'Eglise Grecque Orthodoxe, et à la Chrétienté en général, l'accord entre l'Etat chypriote et cette Eglise qui accorde à ce dernier un pouvoir politique dans la plupart des domaines déterminants pour la vie des femmes, et particulièrement les conséquences d'une guerre qui a laissé bien des femmes sans époux, tout ceci devrait être pris en considération si l'on voulait expliquer pleinement comment le système dotal est exemplaire d'un pouvoir patriarcal, soutenu par coutumes et traditions, Eglise et Etat.

Bibliographie

- Allen, S.P., "Internal migration and the changing dowry in Modern Greece," in *Greece Past and Present*, éd. par J.T.A. Koumoulides (Indiana, U.S.A.: Ball State U. Press, 1980).
- Anthias, F., "Family work and Sexual Divisions — The Case of Greek Cypriot women," texte non-publié (1982).
- Attalides, M., "Forms of peasant incorporation in Cyprus during the last century," in *Patrons and Clients*, E. Gelner et J. Waterbury (éds.) (Londres: Duckworth, 1977).
- Campbell, J.K., *Honour, Family and Patronage* (Oxford: Clarendon Press, 1964).
- Du Boulay, J., "The meaning of dowry in rural Greece," *ibid.*, 1980.
- Friedl, E., (1962) *Vasilika, a village in Modern Greece — Case studies in cultural anthropology* (New York: Holt, Rinehart and Winston).
- _____, "The position of women: Appearance and reality," in *Anthropological Quarterly* XL (1967) 97-108.

- Loïzos, P., "Changes in property transfer among Greek Cypriot Villagers," in *MAN (NS)* 10:4, 1975.
- Goody, J., et Tambiah, S.J., "Bridewealth and Dowry," *Cambridge University Papers in Social Anthropology* (Cambridge: Cambridge University Press, 1973).
- Kenna, M., "Property and Ritual Relationships on a Greek Island," thèse de doctorat, University of Kent, septembre 1971.
- _____, "Houses, Fields and Graves: Property and Ritual Obligation on a Greek Island," in *Ethnology* Vol. XV, no. 1, janvier 1976.
- Michaelides-Navarou, G., *Family Law in Greece*, (1968).
- Sant Cassia, P., "Patterns of politics and Kinship in a Greek-Cypriot Community 1920-1980," thèse de doctorat, University of Cambridge, juillet 1981.
- Surridge, J.B., *A Survey of Rural Life in Cyprus, Nicosia*, 1939.
- Markides, K., Nikita, E., Rangou, E., "Lysi — Social change in a Cypriot Village," Social Research Centre, Nicosia.

Grant Me Madness

God grant me madness when I'm old. I want to be the bag lady at the reception, to haunt the premieres and the comings-out in nothing but rags and old silk flowers, drooped and flagging as the skin upon my neck. I want to be scorned, yet there, I want to be there, where the life is, under the sneers and condescension, under the false barriers which create a true excitement, let me be there, defiant till the end, in my torn stockings all the courage of the lost and tired — but there, there, still and always there, as strong as diamonds in a brooch of steel, let me be there.

Sheila Dalton

Greater Victoria Multicultural Women's Association

Room 215, 1012 Douglas Street
Victoria, BC V8W 2C3 (604) 384-4525

- a volunteer network of women offering conversational language classes in English, Spanish, German and French
- a drop-in centre offering noon lectures, craft and sewing classes, education classes for immigrant women and their families
- to encourage the social and cultural aspects of immigrant women's lives and to provide support for immigrant women's education.

Communiqu'Elles



Bimonthly feminist magazine

For women's news, and for info on the many resources in the feminist community, subscribe to Communiqu'Elles today!

Subscriptions:

- \$ 12/1 yr
- \$ 22/2 yrs
- \$ 30/3 yrs
- \$ 18/institutions (1 yr)

Les Éditions Communiqu'Elles
3585, St-Urbain, Montréal, Québec
H2X 2N6
(514) 844-1761

The *Journal of Communication Inquiry* (Vol. 11, No. 1) has published a special issue on feminist studies in communication. It includes articles on feminist epistemology; sexism and racism in film; socialist feminism and prime-time TV; feminist critiques on postmodernism; feminization of a corporate discourse; and more. Single issues available (\$5), write: JCI, School of Journalism and Mass Communication, 205 Communication Center, University of Iowa, Iowa City, IA 52242, U.S.A.